

Décret n° 2-16-302 du 23 ramadan 1437 (29 juin 2016) pris pour l'application des dispositions de l'article 52 de la loi organique n° 111-14 relative aux régions.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi organique n° 111-14 relative aux régions promulguée par le dahir n°1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015), notamment son article 52 ;

Sur proposition du ministre de l'intérieur ;

Après délibération en Conseil du gouvernement, réuni le 10 ramadan 1437 (16 juin 2016),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Le président du Conseil de la région établit, selon les modèles annexés au présent décret, des états contenant des données et des informations précises et exhaustives portant, notamment, sur :

- les ressources humaines ;
- les ressources financières ;
- le patrimoine immobilier ;
- le matériel et outillage ;
- les véhicules et engins ;
- les engagements, conventions et contrats divers ;
- le contentieux judiciaire.

Ces états sont annexés au procès-verbal de l'opération de passation des pouvoirs visée à l'article 2 ci-dessous.

ART. 2. – La passation des pouvoirs entre le président dont le mandat arrive à expiration ou son vice-président selon l'ordre de classement en cas de décès du président, et le nouveau président du Conseil de la région est consignée, sous la supervision du wali de la région ou de son représentant, dans un procès-verbal.

Le procès-verbal et les états qui y sont annexés visés à l'article premier ci-dessus sont signés par :

- le président dont le mandat arrive à expiration ou son vice-président selon l'ordre de classement en cas de décès du président ;
- le nouveau président du Conseil de la région.

Le président dont le mandat arrive à expiration, qui est réélu en tant que président, est tenu de signer, sous la supervision du wali de la région ou de son représentant, les états visés à l'article premier ci-dessus.

ART. 3. – Si le président dont le mandat arrive à expiration ou son vice-président selon l'ordre de classement en cas de décès du président ou le nouveau président du Conseil de la région ou les deux à la fois refusent de signer, durant l'opération de passation des pouvoirs, le procès-verbal et les états qui y sont annexés et si l'un d'eux ou les deux à la fois n'assistent pas, pour quelque cause que ce soit, à l'opération de passation des pouvoirs, le wali de la région désigne une commission administrative qui se substitue à la partie absente et/ou à celle qui refuse d'accomplir la procédure de passation des pouvoirs.

Cette commission est composée, sous la présidence du directeur général des services, du directeur des affaires de la présidence et du Conseil et d'un représentant du wali de la région.

Dans tous les cas, le président de la commission administrative rédige un procès-verbal à cet effet qu'il fait signer par les membres de la commission et l'adresse au wali de la région.

ART. 4. – Si le nouveau président de la région signe le procès-verbal de la passation des pouvoirs en émettant une réserve sur certains des états qui y sont annexés, il est tenu d'adresser, dans un délai n'excédant pas trois mois à compter de la date à laquelle l'opération de passation des pouvoirs a pris fin, un rapport au wali de la région dans lequel il explique les motifs de la réserve émise. A défaut, la réserve émise est réputée nulle.

ART. 5. – Le nouveau président du Conseil de la région est tenu d'adresser deux exemplaires du procès-verbal de la passation des pouvoirs et des états qui y sont annexés au wali de la région dans un délai de sept (7) jours à compter de la date à laquelle l'opération de passation des pouvoirs a pris fin.

ART. 6. – Les dispositions du présent décret s'appliquent à la procédure de passation des pouvoirs entre le président dont les fonctions ont cessé pour quelque cause que ce soit et le président élu.

ART. 7. – Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 23 ramadan 1437 (29 juin 2016).

ABDEL-ILAH BENKIRAN.

Pour contreseing :

Le ministre de l'intérieur,

MOHAMED HASSAD.

*

* *

LES ANNEXES

LES RESSOURCES HUMAINES

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°1 – les fonctionnaires de la région

Cadre ou grade	Nom et prénom	Échelle	Échelon	Fonction	Date de recrutement	observations
Rédacteur principal						
Rédacteur						
Secrétaire principal						
Secrétaire						
Secrétaire principal d'état civil						
Contrôleur principal d'état civil						
Contrôleur d'état civil						
Secrétaire d'état civil						
Agent d'exécution principal						
Agent d'exécution						
Agent de service principal						
Agent de service						
Technicien troisième grade						
Technicien quatrième grade						
Aide-technicien spécialisé						
Aide-technicien						
Infirmier licencié de l'Etat G II						
Aide Infirmier G I						
Aide Infirmier G II						

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N° 1 .suite – les fonctionnaires de la région

Cadre ou grade	Nom et prénom	Échelle	Échelon	Fonction	Date de recrutement	observations
Programmeur principal programmeur						
Moniteur						
Opérateur principal						
Opérateur						
Agent public hors catégorie principal						
Agent public hors catégorie						
Agent public première catégorie						
Agent public deuxième catégorie						
Agent public troisième catégorie						
Agent public quatrième catégorie						
Dessinateur projeteur						
dessinateur						
Conducteur de travaux principal						
Conducteur de travaux						
autres						

Président sortant**Nouveau Président**

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°2 – les cadres supérieurs exerçant dans les services de la région

Cadre ou grade	Nom et prénom	Échelle ou échelon	Diplôme	Mission ou service	Date de recrutement	observations
Administrateur principal						
Administrateur						
Administrateur adjoint						
Informaticien spécialisé						
Ingénieur d'Etat						
Architecte						
Ingénieur d'application						
Médecin						
vétérinaire						
Analyste programmeur						
analyste						
Technicien principal						
autres						

Président sortant

Nouveau Président

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N° 3 - Les cadres de la région détachés auprès des administrations ou des autres collectivités territoriales

Cadre ou grade	Nom et prénom	Échelle ou Échelon	Fonction	Date de recrutement	Administration ou CT de détachement	observations
Cadres supérieurs						
Cadres moyens et inférieurs						

Président Sortant

Nouveau Président

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°4 – les fonctionnaires de la région mis à la disposition des administrations ou des autres collectivités territoriales

Président sortant

Nouveau Président

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°5 – les postes vacants

	Cadre	Grade	nombre	observations
Moniteur				
Opérateur principal				
Opérateur				
Dessinateur projeteur				
Dessinateur				
Conducteur de travaux principal				
Conducteur de travaux				
Aide-technicien hors catégorie principal				
Aide-technicien hors catégorie				
Aide-technicien première catégorie				
Aide-technicien deuxième catégorie				
Aide-technicien troisième catégorie				
Aide-technicien quatrième catégorie				
autres				

Président sortant**Nouveau Président**

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°6 – les recettes du budget de fonctionnement de l'exercice..... (n= exercice budgétaire relatif à l'année de passation des pouvoirs)

Paragraphe	Titre	Chapitre	Article	Prévisions du budget	Émissions au titre de l'exercice n	Reste à recouvrer au 31/12/ n-1	Charge globale	Recettes réalisées	Reste à recouvrer

Président sortant

Nouveau Président

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°7 – les recettes du budget d'équipement de l'exercice..... (n= exercice budgétaire relatif à l'année de passation des pouvoirs)

Nouveau Président

Président sortant

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°8 – les travaux d'équipement

Nature du projet	Localisation du projet	Année de fin des travaux	Coût total	Source de financement
1. Construction et pavage des chaussées	2. trottoirs	3. Extension des canaux d'assainissement	4. Extension des canaux d'eau potable	

Président sortant

Nouveau Président

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°8 bis – situation des emprunts

Date d'octroi de l'emprunt	Institution de crédit	Nature du projet	Montant de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Montant payé	Endettement courant jusqu'au 31/07/n

Président sortant**Nouveau Président**

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°9 – situation des crédits de fonctionnement au titre du budget....n

Nouveau Président

Président Sortant

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°10 – situation des crédits d'équipement au titre du budget....n

Nouveau Président

Président sortant

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°11 – état d'avancement de réalisation des projets

projet	programme	Coût total	Référence du marché de réalisation	Montants payés	Pourcentage d'avancement des travaux

Président sortant

Nouveau Président

**PATRIMOINE
IMMOBILIER**

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°12 – bâtiments à usage administratif et technique⁽¹⁾

Numéro d'ordre	contenu	surface	adresse	Références foncières⁽²⁾	Usage actuel ou prévu du bâtiment	observations

(1) Les baux doivent être consignés dans un tableau séparé à joindre

(2) À indiquer le numéro du titre foncier ou celui de la demande d'immatriculation le cas échéant, indiquer que le bien n'est pas immatriculé à la conservation foncière

Président sortant

Nouveau Président

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°13 – inventaire des bâtiments à usage d'habitation⁽³⁾

Numéro d'ordre	contenu	surface	adresse	Références foncières	Le résident ⁽⁴⁾	observations

(3) Les baux doivent être consignés dans un tableau séparé à joindre

(4) À indiquer l'identité du résident et la nature d'exploitation du bien (location, logement de fonction...)

Il est proposé de se limiter à un tableau statistique lorsque l'abondance des habitations le justifie.

Président sortant

Nouveau Président

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°14 – inventaire des terrains non bâtis

Président sortant

Nouveau Président

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
 Région de

Tableau N°15 – Inventaire des jardins et des parcs publics

Numéro d'ordre	contenu	surface	adresse	Références foncières	Usage éventuel	observations

Président sortant

Nouveau Président

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°16 – Inventaire des parkings

Numéro d'ordre	contenu	surface	adresse	Références foncières	Mode de gestion	observations

Président sortant

Nouveau Président

Tableau N°17 – inventaire des suprastructures

Numéro d'ordre	Nature des équipements	contenu	surface	adresse	Références foncières	Mode de gestion⁽¹⁾	observations
	Équipements économiques						
	Équipements sociaux						
	Équipements culturels						
	Équipements sportifs et de loisir						
	Autres équipements						

(1) Gestion directe, par régie, concession, affermage...

Président sortant

Nouveau Président

MATÉRIEL ET OUTILLAGES

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°18 – relatif au matériel⁽¹⁾

Numéro d'ordre	Nature	nombre	Service d'affectation	État actuel	observations

(1) À renseigner un autre tableau (N°18 bis) pour le matériel réformé

Président sortant

Nouveau Président

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°19 - relations aux ouillages (1)

(1) À renseigner un autre tableau (N°19 bis) pour les ouillages réformés

Nouveau Président

Président sortant

VÉHICULES
ET ENGINNS

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°20 – relatifs aux véhicules^[1]

Numéro d'ordre	Nature du véhicule	Numéro d'immatriculation	Date de début d'exploitation	Service d'affectation	État actuel (2)	observations

(1) À renseigner un autre tableau (N°20 bis) pour les véhicules réformés

(2) À indiquer si le véhicule est encore utilisé ou immobilisé.

Président Sortant

Nouveau Président

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°21 – relatifs aux camions et autres engins⁽¹⁾

Numéro d'ordre	Nature	Numéro d'immatriculation	Date de début d'exploitation	Service d'affectation	État actuel	observations

(1) À renseigner un autre tableau (N°21 bis) pour les camions et engins réformés.

Président sortant

Nouveau Président

**CONVENTIONS,
CONTRATS ET
ENGAGEMENTS
DIVERS**

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N°22 – relatif aux conventions et contrats divers

Date de conclusion de la convention ou du contrat	Numéro de la convention ou du contrat	Objet de la convention ou du contrat	Partie contractante	Engagements issus de la convention ou du contrat	Droits issus de la convention ou du contrat	Observations

Président sortant

Nouveau Président

LE CONTENTIEUX
JUDICIAIRE

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de

Tableau N° 23 – relatif au contentieux judiciaire

Nature du litige ou du contentieux	L'autre partie du litige ou du contentieux	Date du litige ou contentieux	Sort du litige ou du contentieux (1)	Engagements probables résultants du litige ou du contentieux	Observations

(1)À indiquer les mesures engagées pour les jugements définitifs ou assortis d'une exécution provisoire.

Président sortant

Nouveau Président